

## Le chômage au Canada Ce qu'en pensent les syndicats et les industriels

Jacques Villeneuve

Volume 31, numéro 3, octobre–décembre 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002688ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002688ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Villeneuve, J. (1955). Le chômage au Canada : ce qu'en pensent les syndicats et les industriels. *L'Actualité économique*, 31(3), 343–362.  
<https://doi.org/10.7202/1002688ar>

# Le chômage au Canada

## Ce qu'en pensent les syndicats et les industriels

Le problème de la stabilité d'emploi au Canada offre aux chercheurs un champ d'études aux horizons presque illimités et peut, par conséquent, faire l'objet de recherches nombreuses, variées, et d'une importance capitale, tant pour les employeurs que pour les syndicats ouvriers et le gouvernement.

Par exemple, le spécialiste en relations humaines dont l'activité s'exerce au sein même de l'industrie manufacturière, pourrait apporter une louable contribution à la solution du problème du chômage s'il tentait de démontrer par des faits concrets résultant d'expérience vécues dans le milieu même du travail, que la crainte ressentie par tant d'ouvriers de perdre leur emploi est un mal qui hante constamment leur esprit et dont les répercussions se font sentir à un haut degré sur le rendement de l'entreprise. Il suffit de constater la tension nerveuse qui règne parmi les travailleurs d'usine à l'annonce prochaine ou future de mises-à-pied pour comprendre tout ce que signifie pour eux la sécurité d'emploi: les contremaîtres, aussi bien que les officiers du personnel et les délégués du syndicat, sont alors harcelés de questions de toutes sortes, et les ouvriers les plus susceptibles — généralement à cause de leur courte ancienneté — de perdre leur emploi essayent par tous les moyens possibles d'éviter la catastrophe. Et peut-on les blâmer d'agir ainsi quand on sait que les travailleurs manuels n'ont habituellement que leur emploi pour subvenir à leurs besoins personnels et à ceux de leurs familles. «Au fur et à mesure que l'on découvre et comprend l'opinion ouvrière, on se persuade

davantage que là git le problème», d'affirmer Georges Friedman<sup>1</sup>, c'est-à-dire celui de la crainte continuelle ressentie par tant d'ouvriers de perdre leur emploi.

L'homme d'affaires sera plutôt enclin, lui, à étudier le problème de la stabilité d'emploi dans son organisation en regard du profit à réaliser. Il faut tout de même admettre qu'en général l'employeur ne sera prêt à effectuer des changements ou des dépenses dans son entreprise dans le but de régulariser l'emploi, que si ces efforts convergent en premier lieu vers la réalisation d'un profit plus important et une meilleure performance économique de son organisation, la raison en étant que «la Direction ne peut justifier son existence et son autorité que par les résultats économiques qu'elle produit».<sup>2</sup>

Le sociologue, de son côté, essayera de relier le problème du chômage à la question sociale — Mgr de Ketteler définissait cette dernière «la question de subsistance des classes ouvrières» — et tentera de faire l'analyse des effets sociaux (*the social impact*) du chômage à un moment donné et dans un territoire donné, soit une province, une ville ou un village. Son travail prendra généralement un caractère monographique et son enquête portera, disons sur les conditions de vie (dépenses alimentaires, consommation d'aliments, emprunts, marchandises achetées à crédit, etc.) du secteur soit provincial, régional ou municipal affecté par le chômage.<sup>3</sup>

Quant à l'économiste, nous serions porté à croire qu'il rechercherait les effets des mouvements cycliques sur le volume d'emploi et se demanderait dans quelle mesure et par quels moyens on peut prévoir les tendances à la baisse afin de réduire les licenciements et en atténuer les conséquences.

1. Où va le travail humain, Georges Friedman, Librairie Gallimard, Paris, 1950, p. 201. Dans son chapitre «Industrie et Société aux États-Unis», G. Friedman fait un magnifique exposé des retentissements du progrès technique sur la vie et la sécurité d'emploi du travailleur manuel.

2. *The Practice of Management*, par Peter-F. Frucker, Harper & Brothers Publishers, New-York, 1954, pp. 7 et 8. «Management must always, in every decision and action, put economic performance first. It can only justify its existence and its authority by the economic results it produces. There may be great non-economic results: the happiness of the members of the enterprise, the contribution to the welfare or culture of the community, etc. Yet management has failed if it fails to produce economic results.»

3. Le lecteur intéressé à connaître les *Méthodes d'enquête sur les conditions de vie des familles* pourrait référer à la brochure qui porte ce titre même et qui fut publiée à Genève en 1949, par le Bureau International du Travail.

De ces brèves remarques préliminaires, il ressort tout de même, à notre avis, que l'étude des problèmes relatifs au chômage est de nature complexe et qu'ils devraient inciter davantage les gouvernements, les universités, les unions ouvrières et les associations patronales à continuer leurs recherches dans ce domaine.

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons de commenter les mesures de contrôle du chômage que suggèrent les trois centrales syndicales du pays et les trois associations patronales canadiennes les plus représentatives, à la suite de la crise de chômage dont a été témoin notre pays au cours de l'année 1954 et pendant les six premiers mois de 1955. Notre étude couvrira donc la période de janvier 1954 à la fin de juin 1955.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (C.T.C.C.), le Congrès des Métiers et du Travail du Canada (C.M.T.C.) et le Congrès Canadien du Travail (C.C.T.) ont tour à tour élevé la voix devant le sombre tableau qui s'offrait à leurs yeux au cours de la période ci-haut mentionnée et recommandé des mesures propres à résoudre le chômage.

La Chambre de Commerce du Canada (C.C.C.), l'Association des Manufacturiers Canadiens (A.M.C.) et l'Association Professionnelle des Industriels (A.P.I.) se sont également rendues compte de la gravité de la situation et ont élaboré certaines solutions au problème du chômage. L'Association des Marchands Détaillants n'ayant pas encore pris position sur le problème, nous n'avons pu l'inclure dans notre étude.

Avant d'aborder les solutions présentées, il serait utile de définir en quelques lignes les types de chômage et de faire une brève revue de la situation de sous-emploi, de janvier 1954 à juin 1955.

La définition que donnait du chômage le R. P. Émile Bouvier, s.j., dans la revue *Relations* d'octobre 1950<sup>1</sup>, semble résumer, d'une manière claire et précise, la pensée de la plupart de ceux qui ont écrit sur le sujet. «Qu'appelle-t-on chômeur? Est-ce un ouvrier qui ne travaille pas? Un malade, un invalide, un accidenté, un vieillard, un enfant sont-ils des chômeurs? D'après les économistes et les sociologues, le chômeur est l'homme en état de tra-

1. «Dix années d'assurance-chômage» par R. P. Émile Bouvier, s.j., dans *Relations*, octobre 1950, no 118, p. 301.

vailer, qui demande du travail afin de gagner sa vie, et qui est cependant incapable de trouver un emploi. Tout arrêt ou toute cessation de travail ne constitue pas nécessairement du chômage: pour qu'il y ait véritablement chômage, il faut que les trois conditions suivantes soient réunies: a) le travail doit être la source unique de subsistance, b) le travailleur doit être à la recherche d'un emploi, et c) incapable d'en trouver. C'est précisément ce chômage qu'il faut combattre. Or, ce chômage peut provenir de quatre causes différentes: le chômage *saisonnier* découle des exigences du climat ainsi que des coutumes sociales et des variations saisonnières de la production. Par exemple, l'été favorise l'arrimage dans le port de Montréal, le tourisme, la construction et apporte une recrudescence dans l'activité industrielle.

Le chômage *cyclique* (ou conjoncturel) est causé par le cycle économique, «par ces phases alternatives de hausse et de baisse dans les affaires qui agissent impitoyablement sur le niveau d'emploi».

Quant au chômage *technologique*, de dire le Père Bouvier, il provient des inventions modernes: «c'est la supplantation d'une main-d'œuvre par une autre plus qualifiée, le déplacement géographique d'une industrie dans une autre région ou le remplacement d'un ou plusieurs travailleurs par une machine perfectionnée». Bref, le chômage technologique ou structurel a pour origine des changements définitifs dans les procédés de fabrication ou dans la nature des produits.

Enfin, il y a le chômage dit *normal* — nous citons toujours le Père Bouvier — «constitué par ce groupe de travailleurs qui sont inemployables pour des raisons d'ordre physique ou psychologique, ou qui, durant un certain temps, ne trouvent pas d'emploi».

Les statistiques du Service National de Placement (S.N.P.) aussi bien que celles de l'Office Fédéral de la Statistique (O.F.S.) ne permettent point malheureusement de découvrir, à une période donnée, le pourcentage exact ou approximatif de chômage occasionné, soit par les variations temporaires de l'offre et de la demande, soit par les innovations, soit par des raisons personnelles. Malgré les précisions récentes apportées aux statistiques fédérales, bien des carences demeurent. Ni l'une ni l'autre de ces deux sources n'indiquent la situation réelle du chômage. En général, il est

## LE CHÔMAGE AU CANADA

juste de dire que les groupements ouvriers et patronaux font un usage plus fréquent des statistiques du S.N.P. que celles de l'O.F.S. pour fins de discussion sur le problème du chômage. Il faut admettre cependant avec Monsieur André Bergevin que les chiffres de l'O.F.S. semblent ordinairement mieux représenter l'état du chômage<sup>1</sup>. Ce sont ces chiffres qui seront utilisés ici.

Le tableau qui suit présente en pourcentage de la main-d'œuvre active l'étendue du chômage au Canada depuis 1946.

### Personnes sans emploi et cherchant du travail

(en p.c. de la main-d'œuvre active)<sup>2</sup>

	Fin février ou début mars	Fin mai ou juin	Fin août ou début septembre	Fin octobre ou novembre
1946.....	4.7	2.6	2.3	2.4
1947.....	3.0	1.9	1.4	1.8
1948.....	3.2	1.6	1.3	2.1
1949.....	4.0	2.0	1.9	2.8
1950.....	6.1	2.8	1.9	2.2
1951.....	3.3	1.5	1.4	1.9
1952.....	4.0	2.0	1.6	2.1
1953.....	3.4	1.7	1.7	2.8
1954.....	6.0	3.4	3.1	4.0
1955.....	7.0	2.7	2.3	—

On peut se rendre compte facilement du caractère anormal des deux dernières années. Déjà en 1949 et 1950 le caractère saisonnier du chômage avait été fortement accentué sous l'influence de forces économiques, non saisonnières. En 1954 et en 1955, le chômage d'hiver a été légèrement plus intense qu'en 1950. D'autre part tout au cours de l'année 1954, la proportion de chômeurs au sein de la main-d'œuvre active, tout en décroissant fortement entre janvier et les mois d'été, est demeurée à un niveau deux fois plus élevé que le niveau moyen des années d'activité économique intense. En 1955 se dessine cependant un retour très net

1. «Il y a chômeur... et chômeur», André Bergevin, *L'Actualité Économique*, octobre-décembre 1954, pp. 551-558.

2. Calculé à partir des tables de *The Labour Force, November 1945-January 1955*, Reference Paper no 58, p. 9, Office Fédéral de la Statistique. Les données postérieures à janvier 1955 sont tirées de *The Labour Force*, publication mensuelle de l'O.F.S. Les chiffres ne sont pas parfaitement comparables, car les enquêtes du gouvernement auprès de la main-d'œuvre ne peuvent pas, pour des raisons évidentes, être entreprises le même jour de chaque mois chaque année.

vers une situation normale. Cela porte à croire qu'à un chômage saisonnier accentué s'est ajouté au cours des deux dernières années, un chômage d'un autre ordre dont la nature exacte reste à déterminer.

Il semble bien qu'à l'encontre de ceux qui prétendaient que le chômage récent était d'un type saisonnier, les unions ouvrières aient eu raison d'insister sur le ralentissement du rythme de développement de l'économie canadienne<sup>1</sup>.

Mais comment expliquer cette situation déplorable, puisqu'il convient de l'appeler ainsi, dans un pays aussi riche et aussi prospère que le nôtre? C'est le ministre Milton-F. Gregg qui nous en donne l'explication dans son discours du 19 juin 1955 à la radio, explication qui semble d'ailleurs être partagée par la plupart des chefs syndicaux et des représentants patronaux, du moins en ce qu'elle souligne les causes générales de l'état du chômage. En premier lieu, certaines industries — aviation, construction de bateaux, appareils et accessoires électriques — qui s'étaient particulièrement développées à la suite de la déclaration de la guerre de Corée en juin 1950, ont été forcées, à partir du mois d'octobre 1953, de mettre à pied nombre de travailleurs afin de s'ajuster aux besoins courants de l'économie<sup>2</sup>. Les employeurs réduisirent ensuite leurs inventaires à des proportions plus normales qu'ils ne l'avaient été entre 1950 et 1953 et diminuèrent également leurs dépenses de machinerie et d'équipement. Troisièmement, par suite d'une maigre récolte de blé en 1954, le revenu agricole tomba d'environ 14 p.c., alors qu'en même temps le gouvernement commença à réduire le budget affecté aux besoins de la défense nationale. Enfin, au cours de 1950 et 1954, la concurrence se fit de plus en plus forte pour les producteurs canadiens tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs. Si, à ces raisons, l'on ajoute que le développement technologique des méthodes de fabrication industrielle n'a fait que s'effectuer, au cours des dernières années, à un rythme de plus en plus accéléré au Canada et qu'il a contribué

1. Le lecteur intéressé à connaître davantage l'opinion ouvrière sur l'état du chômage en 1954 lira avec profit les études suivantes préparées par le Dr Eugène Forsey, directeur des recherches du C.C.T.: «Is Labour Pricing Itself Out of the Market?», *Labour Research*, Vol. VIII, nos 4, 5, 6; «The Economic Outlook for 1954», *Labour Research*, Vol. VII, nos 1, 2, 3; «There is Some Unemployment in Canada», *Labour Research*, Vol. VIII, no 3.

2. «Employment & Unemployment in the Canadian Economy», Milton-F. Gregg, *Canada at Work*, 19 juin 1955, texte miméographié.

— qu'on le veuille ou non —, dans une certaine mesure qu'on ne peut d'ailleurs évaluer, au licenciement de certains employés, on aura, je crois, une image assez nette des causes qui ont provoqué l'état du chômage au cours de la période que nous étudions.

Ce discours du ministre Gregg faisait suite aux cris d'alarme lancés en 1954 et 1955 par les centrales syndicales du pays, et aux recommandations faites par les associations patronales pour alléger le fardeau du chômage. Les mesures de contrôle du chômage suggérées par les centrales syndicales sont présentées succinctement en page 350.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir réuni dans ce tableau toutes les mesures de contrôle du chômage demandées par les trois centrales syndicales, nos recherches s'étant surtout limitées aux déclarations qu'elles ont faites ou aux écrits qu'elles ont produits au cours de la période de janvier 1954 à juin 1955. L'étude du tableau nous permet néanmoins de faire les constatations suivantes.

1) À prime abord, l'on serait porté à croire que les syndicats ouvriers voient la solution au problème du chômage au pays uniquement dans l'action du gouvernement, qu'il soit fédéral, provincial ou municipal. Or, il serait faux de laisser subsister un tel doute dans l'esprit du lecteur puisque nous savons que ces organisations font également des recommandations aux employeurs au cours des négociations. Aux États-Unis, par exemple, il est d'usage courant chez les syndicats, depuis deux ans surtout, d'inclure dans leurs programmes de négociations des recommandations visant à régulariser l'emploi dans l'industrie et à obtenir le salaire annuel garanti. Nous n'avons pas à rappeler ici les derniers contrats de travail signés entre le U.A.W. (C.I.O.) et les compagnies d'automobiles General Motors, Ford et Chrysler. Au Canada, les syndicats (C.I.O.) de l'automobile et de l'électricité ont depuis lors adopté la même ligne de conduite et l'on peut sans crainte affirmer que d'ici cinq ans le monde syndical canadien aura d'emblée suivi cette politique.

2) Les centrales syndicales ont fait front commun sur au moins quatre mesures principales:

a) Exécution de travaux publics.

### Certaines mesures de contrôle du chômage suggérées par les centrales syndicales canadiennes

C.T.C.C. <sup>1</sup> Action du Gouvernement	C.C.T. <sup>2</sup> Action du Gouvernement	C.M.T.C. <sup>3</sup> Action du Gouvernement
1) Exécuter des travaux publics.	1) Exécuter des travaux publics.	1) Exécuter des travaux publics.
2) Aider à la construction de logements.	2) Réduire les heures de travail.	2) Adopter une législation sévère contre le dumping.
3) Prêter davantage à l'entreprise par l'intermédiaire de la Banque d'Expansion Industrielle.	3) Réduire la taxe de vente.	3) Inciter l'industrie de la construction à fournir le plus d'emplois possibles.
4) Réduire les budgets de défense et augmenter les bénéfices de sécurité sociale: assurance-chômage, pension de vieillesse, etc.	4) Réduire les budgets de défense et augmenter les bénéfices de sécurité sociale, surtout l'assurance-chômage.	4) Modifier la loi d'assurance-chômage: augmenter les bénéfices, etc.
5) Reviser la politique d'immigration.	5) Reviser la politique d'immigration.	5) Reviser la politique d'immigration.
6) Déduire l'impôt provincial de l'impôt fédéral sur le revenu.	6) Augmenter les exportations.	6) Organiser les dépenses à tous les niveaux gouvernementaux: fédéral, provincial et municipal.
7) Hausser certaines catégories d'exemptions personnelles pour fins d'impôt sur le revenu.	7) Hausser certaines catégories d'exemptions personnelles pour fins d'impôt sur le revenu.	7) Hausser certaines catégories d'exemptions personnelles pour fins d'impôt sur le revenu.
8) Établir une commission d'enquête permanente sur les prix.	8) Augmenter le pouvoir d'achat des agriculteurs.	8) Inaugurer une enquête approfondie sur l'écart des prix de produits comme les aliments et le vêtement.
9) Exploiter au Canada même les matières premières du sol et sous-sol canadiens.	9) Contribuer d'une manière plus significative au plan Colombo et aux Nations-Unies. 10) Établir des Conseils Industriels.	9) Établir sur le plan national un comité consultatif en matière de chômage saisonnier.

1. On retrouve ces recommandations dans le mémoire de la C.T.C.C., présenté au Cabinet Fédéral, le 10 novembre 1954.

2. On retrouve ces recommandations dans: 1) *The Congress Memorandum*, présenté au Cabinet Fédéral, le 12 novembre 1954; 2) *Joint Submission to the Government of Canada, re: Unemployment* par C.M.T.C. et C.C.T., 11 février 1954.

3. On retrouve ces recommandations dans la *Gazette du Travail*, décembre 1954, pp. 1556 à 1560, Vol. LIV, no 12.

La préférence devrait être donnée aux travaux qui emploient proportionnellement un grand nombre de manœuvres et qui peuvent être mis au ralenti facilement. De tels travaux pourraient comprendre la construction de routes, d'écoles, de terrains publics de repos, d'hôpitaux; le développement et la préservation des régions touristiques; des projets pour l'amélioration et la protection de la santé publique, tels que projets de distribution d'eau potable et de construction d'égouts, etc.

b) Modification de la loi d'assurance-chômage.

Les centrales syndicales demandent surtout que les allocations soient augmentées, que la période d'attente soit réduite, que la période d'emploi nécessaire pour établir les droits aux prestations soit diminuée; et que les bénéfices supplémentaires soient aussi augmentés.

Or, le gouvernement fédéral a, dans une certaine mesure, répondu aux désirs des travailleurs, puisqu'on pouvait lire dans *La Presse* du 15 septembre 1955 une déclaration du premier ministre fédéral à l'effet que «le niveau des allocations a été relevé et les arrangements entre les périodes de contributions et les périodes de bénéfices ont été révisés». Ces nouvelles révisions à la Loi de l'Assurance-Chômage entraient en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

c) Révision de la politique d'immigration.

Les centrales syndicales demandent particulièrement une suspension temporaire de l'immigration dans le cas des industries affectées par le chômage. «Ne nous trompons pas, de dire la C.T.C.C. dans son mémoire au cabinet fédéral: la principale objection à l'immigration est moins reliée à l'immigration elle-même qu'à la situation économique actuelle du chômage. Il n'y aurait pas tellement d'objections de notre part, même à une immigration plus considérable, si la politique économique nationale permettait d'abord aux citoyens canadiens de gagner honorablement leur vie.»

d) Hausse de certaines exemptions pour fins d'impôt sur le revenu: porter de 1,000 à 1,500 dollars l'exemption de

base pour les célibataires et de 2,000 à 3,000 dollars l'exemption de base pour les personnes mariées. Les centrales recommandent aussi que la déduction pour les enfants dépendants atteignent 400 dollars, qu'il y ait ou non des allocations familiales.

Les autres mesures importantes suggérées par les centrales syndicales sont les suivantes:

- Encouragement à l'industrie de la construction afin qu'elle puisse fournir le plus d'emplois possibles durant les mois d'hiver et de printemps.
- Prêts plus considérables à l'entreprise pour encourager de plus grandes occasions d'emplois industriels et commerciaux, et l'expansion des marchés.
- Hausse des exportations.
- Contribution plus considérable du Canada au Plan Colombo et aux Nations-Unies.
- Établissement d'une commission d'enquête sur les prix.
- Établissement sur le plan national d'un comité consultatif en matière de chômage saisonnier, au sein duquel serait représenté le travail organisé.
- Adoption d'une législation anti-dumping pour arrêter l'importation de marchandises ordinairement fabriquées au Canada. Le C.M.T.C. insiste particulièrement sur ce dernier point.

Ce programme de onze points n'est pas textuellement inscrit au chapitre «Chômage» des mémoires 1954 des centrales syndicales. Cependant, comme ces mesures peuvent avoir une influence plus ou moins considérable sur le pouvoir d'achat et sur le niveau d'emploi au Canada et qu'elles ont été clairement mises en relief dans les mémoires du C.C.T., du C.M.T.C. et de la C.T.C.C., nous avons cru que, groupées, elles représentaient non seulement l'opinion générale du travail organisé, mais qu'elles étaient de nature à aider véritablement à la solution du problème du chômage au Canada.

Comme nous le disions précédemment, les centrales syndicales n'ont pas été les seules à réagir — c'est compréhensible qu'elles aient réagi les premières — devant la gravité de l'état du chômage de l'hiver dernier. Les associations patronales ont également saisi

l'importance de la question et joint leurs voix à celles des syndicats ouvriers, faisant cependant appel à la fois aux gouvernements, aux employeurs, aux syndicats ouvriers et aux consommateurs.

Avant d'étudier le tableau de la page suivante, il importe de faire immédiatement certaines mises au point: les mesures de contrôle du chômage attribuées à l'A.P.I. dans notre tableau ne peuvent être considérées comme représentant l'opinion officielle de l'A.P.I. sur le problème du chômage au Canada puisqu'en fait l'A.P.I. n'a jamais fait de déclaration formelle à ce sujet. C'est cependant à la suite des idées exprimées à la «Journée du Patron» du 30 mai 1955 que l'A.P.I. — idées que l'on retrouve dans le tableau ci-dessous — faisait une déclaration relative au chômage, comme on le verra plus loin. La même remarque peut

**Certaines mesures de contrôle de chômage suggérées par les Associations patronales canadiennes**

A.P.I. <sup>1</sup>	A.M.C. <sup>2</sup>	C.C.C. <sup>3</sup>
<b>Action du Gouvernement</b>		
1) Exécuter des travaux publics.	1) Exécuter des travaux publics.	1) Exécuter des travaux publics.
2) Libéraliser le commerce international.	2) Exercer fermement ses droits de contrôle de la finance, du crédit et de l'échange.	2) Encourager les industries saisonnières à former des cercles d'études, surtout l'industrie de la construction.
3) Alléger taxes et impôts.	3) Réduire les taxes.	3) Répartir les achats du gouvernement tout le long de l'année et spécialement durant les périodes d'inactivité.
4) Prêter davantage aux entreprises.	4) Renforcer les règlements d'évaluation de la Loi des douanes.	4) Encourager universités et gouvernements à intensifier leurs recherches dans le domaine du chômage.
5) Surveiller les prix.		5) Encourager l'étude des prévisions des revenus et dépenses du gouvernement. 6) Intensifier l'activité éducative et publicitaire du gouvernement en matière de chômage.

1. On retrouve ces recommandations dans «Les remèdes au chômage» par M<sup>e</sup> Marcel Piché, à la «Journée du Patron», A.P.I., 30 mai 1955. Texte mimeographié.

2. On retrouve ces recommandations dans: 1) *Industrie*, no 93, juillet 1955, publié par l'A.M.C. et 2) «The Address of the President», 84<sup>ème</sup> Réunion Générale, 25, 26, 27 mai 1955, pp. 6, 7, 8.

3. On retrouve ces recommandations dans *Lettre circulaire aux secrétaires des Chambres de Commerce* par Michel Chevalier, Gérant, Province de Québec, 3 novembre 1954.

### Certaines mesures de contrôle de chômage suggérées par les Associations patronales canadiennes (suite)

A.P.I. <sup>1</sup>	A.M.C. <sup>2</sup>	C.C.C. <sup>3</sup>
<b>Action des employeurs</b>		
1) Réorganiser l'entreprise sur une base fonctionnelle.	1) Développer des produits nouveaux et des techniques nouvelles.	1) Diversifier les produits.
2) Réorganiser les procédés de fabrication: automatisme.	2) Augmenter la productivité.	2) Changer les habitudes d'achat des consommateurs.
3) Réduire les coûts de production.	3) Réduire le prix de revient.	3) Donner un entraînement diversifié aux employés.
4) Produire à l'avance.	4) Développer les marchés existants.	4) Octroyer des vacances annuelles au cours de la morte-saison.
	5) Ouvrir de nouveaux marchés.	5) Réparer ou améliorer les bâtisses au cours des périodes d'inactivité.
		6) Augmenter la productivité.
<b>Action des syndicats ouvriers</b>		
1) Éviter des hausses de salaires trop rapides.	Éviter des hausses de salaire qui forceraient les compagnies à congédier ou remercier plus d'employés, pour des raisons financières.	
2) Inciter l'ouvrier à fournir un plein rendement.		
<b>Action du Consommateur</b>	<b>Action du Public</b>	
Dépenser dans la mesure où son revenu augmente, ce qui n'exclut pas une épargne raisonnable.	Acheter des produits de fabrication canadienne.	

être attribuée aux mesures suggérées par la Chambre de Commerce du Canada, c'est-à-dire que cette dernière n'a fait qu'approuver, dans une résolution adoptée le 7 octobre 1954, le texte du rapport sur le chômage saisonnier préparé par le Comité National de Placement et daté du 17 février 1954. Enfin, ici encore nous

1. On retrouve ces recommandations dans «Les Remèdes au Chômage» par M<sup>e</sup> Marcel Piché, à la «Journée du Patron», A.P.I., 30 mai 1955. Texte mimeographié.

2. On retrouve ces recommandations dans: 1) *Industrie*, n<sup>o</sup> 93, juillet 1955, publié par l'A.M.C. et 2) «The Address of the President», 84<sup>ème</sup> Réunion Générale, 25, 26, 27 mai 1955, pp. 6, 7, 8.

3. On retrouve ces recommandations dans *Lettre circulaire aux secrétaires des Chambres de Commerce* par Michel Chevalier, Gérant, Province de Québec, 3 novembre 1954.

n'avons point la prétention d'avoir fait la synthèse de tous les remèdes au chômage suggérés par les associations patronales.

Quels commentaires peut-on dégager cependant du tableau de la page 353. Il nous est permis, semble-t-il, d'en tirer un programme en vingt points dont les neuf premiers s'adressent aux gouvernements, les sept autres aux employeurs, les deux autres aux syndicats ouvriers et les deux derniers aux consommateurs. «Il est évident, disait Monsieur J.-A. Calder, alors président de l'A.M.C., dans son discours de mai dernier à la 84<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'A.M.C., que la responsabilité de remédier à la situation (du chômage) ne relève pas uniquement de la direction, laquelle n'est pas la seule responsable de procurer des emplois aux travailleurs. . . Ce n'est pas non plus l'entière responsabilité du gouvernement.»<sup>1</sup> Mais étant donné que le problème du chômage est d'ordre national, une part de la responsabilité pour alléger ce problème incombe au *gouvernement* et les groupements patronaux suggèrent à ce dernier les principales mesures suivantes:

- 1) Exécution de travaux publics. Ces travaux publics mettront plus d'argent en circulation, ce qui en retour stimulera toute l'économie. Sur ce point, les vues des groupements patronaux rencontrent celles des centrales syndicales.
- 2) Diminution de taxes et d'impôts imposés aux compagnies de façon à leur faciliter l'expansion et la production à meilleur compte; également, réduction de taxes aux consommateurs afin de leur fournir une augmentation significative de leur pouvoir d'achat.
- 3) Libéralisation du commerce international. «Deux raisons principales militent en faveur de l'extension du commerce international. La première est d'une nature économique: elle permet un usage plus complet et plus efficace de nos ressources et de celles de nos alliés. . . La seconde raison est que notre système d'entreprise libre a besoin d'un climat commercial favorable. Le communisme n'est pas la seule menace à notre système d'entreprise libre. Ce système est aussi sapé à sa base par les contrôles statiques et bureaucratiques d'un socialisme souvent non avoué à l'intérieur même du monde libre, lequel a empêché le plein épanouissement du commerce international depuis approximativement 1930.»<sup>2</sup>

1. «Industrie» publié par l'A.M.C., no 93, juillet 1955, page 3.

2. M<sup>e</sup> Marcel Piché, A.P.I., 30 mai 1955.

4) Surveillance des prix afin d'éviter l'inflation qui peut provoquer du chômage.

5) «L'application de mesures protectrices adéquates orientées contre une concurrence étrangère inéquitable en renforçant les règlements d'évaluation de la Loi des douanes.» (Monsieur J.-A. Calder)

6) Distribution des achats du gouvernement. C'est le Comité national de Placement qui recommandait que les agences d'approvisionnement et d'achat du gouvernement placent leurs commandes auprès des industries et les échelonnent de façon qu'elles puissent contribuer à fournir de l'emploi dans les saisons moins actives.

7) Encouragement à l'industrie de la construction à stabiliser son activité. «Le Comité national de Placement est d'avis que le gouvernement canadien pourrait jouer un rôle prépondérant relativement à la stabilisation de l'activité de l'industrie de la construction s'il entreprenait une étude des voies et moyens de mieux répartir de période en période les besoins de construction, de réparation et d'amélioration du gouvernement, de manière à compenser autant que possible les fluctuations saisonnières de l'activité dans la construction...»<sup>1</sup>

8) Encouragement aux services de recherches des employeurs et des universités (et des gouvernements) à intensifier les études qu'ils poursuivent sur les techniques et matériaux qui pourraient aider à triompher des restrictions qu'imposent les facteurs climatiques aux opérations de diverses industries pendant l'hiver.

9) Encouragement aux gouvernements et autres organismes à intensifier leur activité éducative et publicitaire en matière de chômage.

Quant au programme destiné aux *employeurs*, les associations patronales relèvent les points suivants:

1) Réorganisation des procédés de fabrication. Nous citons de nouveau M<sup>e</sup> Marcel Piché: «Les patrons ont comme responsabilité l'amélioration constante de leurs organisations aux fins de produire un meilleur produit à un coût moindre et par conséquent à un prix moindre... Dans le domaine technologique, les patrons

1. «Chômage saisonnier», Extraits du *Rapport du Comité national de Placement*. W.-J. Lindal, Président, C.N.P., 17 février 1954. Texte mimeographié.

ne doivent pas craindre de s'aventurer dans la réorganisation des procédés de fabrication afin d'atteindre, dans le plus bref délai possible, l'automatisme appelé aux États-Unis, *automation*.»

2) Développement de nouveaux produits et de nouveaux modèles afin de stimuler la demande du consommateur. Il va sans dire que la chose n'est pas toujours facile à réaliser surtout lorsque l'entreprise se voit dans l'obligation de créer un modèle tellement différent de son modèle régulier qu'il entraîne automatiquement des dépenses considérables. La situation idéale existe lorsque la compagnie peut affecter à la fois son personnel et son équipement réguliers à la production de la nouvelle marchandise.

3) Diminution du coût de revient et augmentation de la productivité. «Il ne peut être question de supprimer ces deux choses, même si elles peuvent quelquefois imposer un lourd fardeau aux travailleurs, car la «machine», la productivité sont responsables de l'augmentation extraordinaire de notre standard de vie depuis cent ans; c'est à elles qu'il faut attribuer la réduction des heures de travail et les mille produits nouveaux dont nous ne pouvons plus nous dispenser. D'ailleurs, productivité et chômage ne sont pas liés pour l'éternité.»<sup>1</sup>

4) Développement des marchés existants et ouverture de nouveaux pour accroître la production nationale. Encore ici, la tâche n'est pas facile à l'employeur, parce que cette mesure suppose le changement des habitudes d'achat et de vie des consommateurs.

5) Transfert et entraînement des employés. Le transfert des travailleurs d'une occupation à une autre ou d'un département à un autre est un des moyens les plus en usage dans l'industrie manufacturière pour régulariser l'emploi. Cela, cependant, ne se fait pas toujours sans difficulté puisque le transfert à une occupation différente exige généralement une période d'adaptation ou d'entraînement aux nouvelles méthodes, sinon une baisse temporaire de salaire pour le travailleur affecté.

6) Octroi de vacances durant la morte-saison. L'expérience a prouvé aux États-Unis que cette mesure n'a pas eu de très bons résultats puisque les périodes d'inactivité surviennent rarement

---

1. André Raynault, «Les causes économiques du chômage», *Journée du Patron*, A.P.I., Texte miméographié, p. 2, 30 mai 1955.

durant les mois d'été et que les employés préfèrent de beaucoup prendre leurs vacances au cours de la saison estivale.<sup>1</sup>

7) Réparations et améliorations du matériel, de l'équipement et des bâtisses durant les périodes de ralentissement. Cela est d'ailleurs une des solutions adoptées par l'industrie canadienne des métaux autres que le fer, des breuvages carbonatés, et de la construction pour régulariser l'emploi, tel qu'on peut le noter dans *Seasonal Unemployment in Canada* publié par le Ministère fédéral du Travail, sur les causes et les remèdes à apporter au chômage saisonnier.

En troisième lieu, de prétendre les associations patronales, le *travail organisé* se doit de ne pas entraver le développement de l'entreprise en comprenant qu'il doit y avoir un équilibre entre les demandes d'augmentations de salaires et de bénéfices marginaux qui laisse à l'entreprise une partie importante de ses gains. «La réduction des coûts et l'augmentation du rendement serait possibles seulement si la main-d'œuvre reconnaît que les salaires doivent aller de pair avec la productivité, que le présent niveau élevé de vie au Canada ne sera maintenu, et à plus forte raison élevé, que si les produits canadiens peuvent supporter avec succès la concurrence tant au pays qu'à l'étranger, des produits d'autres pays où les salaires sont beaucoup plus bas qu'au Canada et où, dans bien des cas, ces produits sont fabriqués ou lancés sous la protection ou avec l'aide de réglementation ou de subventions inconnues au Canada.»<sup>2</sup> En citant ici Monsieur J.-A. Calder, nous avons la ferme conviction que ses paroles rencontrent l'entière approbation et de l'A.P.I., de la C.C.C. et de l'A.M.C.

Les associations patronales recommandent donc aux syndicats ouvriers en premier lieu d'éviter des hausses de salaires qui obligerait les employeurs à renvoyer plus d'employés et en deuxième lieu à inculquer à leurs membres l'esprit de travail et de rendement. «L'ouvrier, dit Léon XIII dans *Rerum Novarum*, doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé

1. National Industrial Conference Board, *Reducing Fluctuations in Employment*, Studies in Personnel Policy, no 27, novembre 1940, p. 14.

2. Allocution du Président, 84<sup>ème</sup> Réunion générale annuelle de l'A.M.C. *La Gazette du Travail*, Vol. LV, no 8, août 1955, p. 875.

par un contrat juste et conforme à l'équité», ce qui veut dire que le travailleur n'a pas le droit de perdre son temps, en ne travaillant pas ou en travaillant avec indolence.

Le public peut enfin largement aider à la solution du problème du chômage, de conclure les groupements patronaux, en achetant des produits fabriqués au pays et en maintenant et augmentant ses achats. La première suggestion est faite par l'A.M.C. et fait partie de la politique générale de ce mouvement. Monsieur Jean-Paul Parent, de la Division de Québec de l'A.M.C. disait, par exemple, ce qui suit dans une lettre qu'il nous adressait le 9 septembre dernier: «par l'entremise de son mouvement '*Produced in Canada*', l'Association s'applique à encourager les consommateurs à acheter les produits canadiens. Nous sommes convaincus de l'efficacité d'une telle formule et nos membres continuent, par l'entremise de la radio, des journaux et autres médiums de publicité, à créer dans l'esprit du public cette habitude d'acheter des produits '*Made in Canada*'. Vous admettez avec moi que le chômage serait fort diminué si nos produits canadiens étaient en grande demande.»

La deuxième mesure fut suggérée à la «Journée du Patron» de l'A.P.I. et on la retrouve dans le texte de M<sup>e</sup> Marcel Piché sur «Les Remèdes au Chômage»: «la responsabilité du consommateur ou du public est de maintenir ses achats et de dépenser de plus en plus au fur et à mesure où son revenu augmente. Ceci évidemment n'élimine pas la nécessité d'économie essentielle, nécessité que personne ne doit nier. En d'autres termes, le consommateur doit conserver la même confiance que l'industriel et que le travailleur dans les possibilités de son système économique et dans les richesses de son pays.»

Tel est donc, en général, le programme de contrôle du chômage suggéré par les associations patronales canadiennes. Avant de tirer les conclusions de cette trop brève étude, nous aimerions reproduire ici le texte de la «Déclaration relative au chômage» publiée par l'A.P.I., à l'issue de la «Journée du Patron», cette déclaration ayant l'avantage de nous éclairer quelque peu sur la pensée générale de l'A.P.I. vis-à-vis le problème du chômage, et de nous faire espérer que la Commission d'Études économiques

et sociales de cette organisation produira un jour une étude approfondie du problème:

«L'Association professionnelle des Industriels, consciente du rôle social et de la mission du patronat, après avoir consacré une journée d'étude au problème du chômage, dont l'importance a retenu l'attention de ses membres, constate une préoccupation semblable dans tous les milieux.

Considérant que le patronat veut la disparition du chômage, l'A.P.I.:

Offre résolument son entière collaboration aux autorités publiques, aux autres dirigeants patronaux et aux dirigeants des mouvements ouvriers;

Confie, à cette fin, à la Commission d'Études économiques et sociales de son Service d'Étude et d'Action sociales le soin de poursuivre l'étude approfondie du problème;

Et souhaite que cette commission puisse rencontrer au plus tôt les parties intéressées et qu'elle informe le public de ses démarches et des résultats de ses recherches.

Attentive aux efforts des autorités gouvernementales en ce domaine, l'A.P.I. réunie en journée d'études, incite les pouvoirs publics à intensifier leurs recherches en vue de résoudre le problème.

Elle a, en outre, apprécié l'exposé des initiatives que plusieurs patrons utilisent actuellement dans leurs entreprises pour stabiliser l'emploi et elle engage ses membres à imiter ces exemples.

Elle est convaincue que la collaboration et la compréhension des dirigeants ouvriers et le souci de compétence personnelle des travailleurs sont également un élément indispensable de solution de la question.

Enfin, elle croit que seule l'action concertée et efficace de tous les intéressés remédiera au chômage.»<sup>1</sup>

\* \* \*

L'analyse des commentaires et constatations faits au cours de cet article démontre d'abord l'extrême diversité des mesures de contrôle du chômage au Canada envisagées d'un côté par la C.T.C.C., le C.M.T.C. et le C.C.T., de l'autre côté par l'A.M.C., l'A.P.I. et la C.C.C. ainsi que des méthodes auxquelles ces organisations font appel pour réduire le nombre de mises-à-pied dans les établissements industriels et commerciaux. Il est intéressant de noter que certains remèdes proposés rencontrent l'approbation mutuelle et des centrales syndicales et des associations patronales, ce qui laisse peut-être présager pour l'avenir un meilleur climat

1. *Bulletin d'Information de l'Uniapac*, nos 5 et 6, mai-juin 1955, p. 18. Ce bulletin de mai-juin 1955 est spécialement consacré à l'étude du «Plein emploi et mission des chefs d'entreprise». L'A.P.I. occupe la vice-présidence de l'Union internationale des Associations patronales catholiques.

des relations du travail au pays, si l'on prend pour acquis que la question du plein emploi sera la plus débattue et la première en importance dans le domaine des relations industrielles au cours des prochaines années. Les conséquences que risque d'avoir sur le monde du travail le développement des formes les plus modernes du machinisme ne sont pas, certes, sans préoccuper employeurs et employés puisque ces progrès techniques sont susceptibles de poser de délicats problèmes de répartition de l'emploi, de consommation des biens et de pouvoir d'achat.

En deuxième lieu, notre étude nous aura personnellement permis de voir, au cours de la lecture des mémoires des centrales syndicales, du rapport du Comité National de Placement, des discours prononcés soit à l'A.P.I., soit par les représentants officiels de l'A.M.C. et de la C.C.C., la divergence d'opinion des deux parties, patronale et syndicale, quant à la nature du chômage au cours de 1954 et de 1955: alors que toutes ces organisations reconnaissent que le chômage au pays résulte primordialement et généralement des effets directs du climat sur le processus de la production, les syndicats ouvriers restent toutefois convaincus que le chômage de 1954-55 ne fût pas exclusivement saisonnier mais présentait aussi les caractéristiques d'un chômage cyclique; les associations patronales, par contre, ont semblé être persuadées que ce chômage ne revêtait qu'un caractère saisonnier, omettant même, volontairement ou involontairement, de discuter son aspect cyclique. Il ne s'agit point de savoir ici qui des deux a raison, mais plutôt de connaître jusqu'à quel degré les oscillations du cycle économique ont pu jouer un rôle d'importance dans la crise de chômage 1954-55 afin que les dirigeants du pays, de quelque secteur économique qu'ils soient, soient en mesure d'atténuer l'ampleur de ces oscillations, au cours de cet hiver, ou des hivers prochains dans le dessein bien évident d'éviter au peuple canadien les misères d'une autre crise de chômage semblable à celle que des milliers de travailleurs viennent de traverser. Il nous semble qu'employeurs et employés verraient d'un bon œil une recherche entreprise dans ce sens par l'Université, justement parce que cette dernière peut et doit se permettre d'exprimer une opinion tout à fait impartiale sur le sujet. Les résultats de cette recherche seraient, certes, de nature à éclaircir certaines situations et à

aider, par le fait même, la cause des relations industrielles canadiennes.

Enfin, pouvons-nous exprimer le désir que le gouvernement canadien s'efforce, de concert avec les employeurs, les syndicats ouvriers et les universités, de mettre à la portée de tous des données statistiques qui puissent réellement révéler l'état du chômage au pays, de manière à ce que les intéressés puissent apporter des remèdes ou trouver des palliatifs soit au chômage saisonnier, cyclique, technologique ou normal, pour ne mentionner que ceux que nous définissions au début de cet article.

Le réveil presque soudain des syndicats ouvriers et particulièrement des associations patronales canadiennes au problème du chômage — réveil, comme on le sait, causé par la crise de 1954-55 — et la compréhension mutuelle qui semble se manifester des deux côtés à la fois quant à la gravité de ce problème, tant pour les familles ouvrières elles-mêmes que pour les entreprises et l'économie canadienne, en général, démontrent que les deux parties sont réellement conscientes et soucieuses de ne pas servir de simples intérêts économiques ni le profit d'une classe particulière, mais d'assurer au contraire le bien commun de tous. C'est, d'ailleurs, seulement dans un tel climat de collaboration que les efforts déployés pour stabiliser l'emploi et par voie de conséquence, réduire le chômage, pourront être entrepris avec quelque chance de succès.

Nous nous en voudrions de terminer cet article sans remercier sincèrement les personnes suivantes de leur bienveillante collaboration: Messieurs Michel Chevalier, gérant, province de Québec, Chambre de Commerce du Canada; Fernand Daoust, secrétaire du Conseil du Travail de Montréal, Congrès Canadien du Travail; Louis-L. Hardy, chef du Personnel, Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada; Claude Jodoin, président, Congrès des Métiers et du Travail du Canada; Claude Lavery, conseiller juridique et secrétaire général, Association Professionnelle des Industriels; Jean-Paul Parent, division de Québec, Association des Manufacturiers Canadiens; J. Sylvio Roy, adjoint du directeur de Placement, Service National de Placement.

Jacques VILLENEUVE,  
*Diplômé en relations industrielles (Montréal).*